

Département
du Pas-de-Calais

Arrondissement
de Boulogne-sur-Mer

Canton
de Boulogne Sud

**MAIRIE
DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE
(62360)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N°2017-30 BIS**

DATE DE CONVOCATION :
29/09/2017

L'an deux mil dix sept,
Le 05 octobre 2017 à 19 heures.

DATE D'AFFICHAGE
29/09/2017

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean Michel DEGREMONT, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS

Votants [19]
Exprimés [19]

**DÉPOSÉ A LA
SOUS-PRÉFECTURE**

LE

03 JAN. 2018



Étaient présents :

Me Sophie MEURDESOUF, , Mr Dominique NAVET, Me Fabienne PRIMA , Mr GRARE Bernard , Mr David NOEL , Me Catherine VANDEKERKHOVE, Mr Alain FIX, Me Michèle CAFFIER, David NOEL, Mr Michel QUANDALLE, Mr Bernard MOUSSAY, Me BOULY Béatrice , Me Valérie DRANSART, Me Michèle AUGÉ , Mr Guy PETIT, Mr Michel CLABAUT

Excusés :

Mr Jean DIDIER donne pouvoir à Bernard GRARE
Me LECAILLE Marie-Françoise donne pouvoir à Mr Dominique NAVET
Mr FLOUR Jean Pierre donne pouvoir à Fabienne PRIMA

Absent :

Formant la majorité des Membres en exercice.

Mme Beatrice BOULY est nommée secrétaire de séance

Objet : **CHANGEMENT AFFECTATION – VENTE TERRAIN RUE DE LA CHAPELLE**

Monsieur le Maire expose que le terrain rue de la Chapelle a été confiée à Maitre SENICOURT, place d'Angleterre pour la vente.

Il propose le déclassement de la parcelle cadastrée AL 67 d'une superficie 1118 m2 du domaine public au domaine communal privé afin d'établir tous les documents se rapportant à la vente de cette parcelle.

Cette parcelle est devenue communale à la création du lotissement « les Haies vives », elle a été clôturée et entretenue par la commune de La Capelle Les Boulogne, ce

terrain avait fait l'objet d'un aménagement spécifique en vue d'y accueillir un terrain de jeux pour enfants.

Suite à des questions de tranquillité et de sécurité, cette aire de jeux a été démontée et que le terrain n'était plus affecté à un usage public.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à 19 voix pour, 0 voix contre et 0 Abstention le conseil municipal :

- Constate la désaffectation du terrain à l'usage d'aire de jeux et à tout autre affectation à usage public.
- Prononce le déclassement du domaine public de ce terrain et son incorporation dans le domaine privé de la commune
- Conserve une servitude de passage pour toute intervention sur le réseau.
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce changement d'affectation.

Conseil Municipal : les Membres présents.

Fait et délibéré les jour mois, et an susdit :

Fait à La capelle Les Boulogne

Le 05 Octobre 2017

Le Maire,



Jean Michel DEGREMONT